

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

#### COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

La Compagnie Internationale de Leasing - CIL - publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 22 mai 2014. Ces états sont accompagnés des rapports des commissaires aux comptes, Mr Walid BEN SALAH et Mr Mohamed Néji HEGLI.

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING  
C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - tunis

#### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

#### BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2013

(exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	31 Décembre <u>2013</u>	31 Décembre <u>2012</u>
Caisses et avoirs auprès des banques		8 898 123	9 186 300
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	327 545 139	322 175 576
Portefeuille-titres commercial	6	2 255 419	4 555 959
Portefeuille d'investissement	7	11 905 077	10 301 916
Valeurs Immobilisées	8	3 218 415	3 374 402
Autres actifs		5 397 906	4 190 109
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>359 220 079</b>	<b>353 784 262</b>
PASSIFS	Notes	31 Décembre <u>2013</u>	31 Décembre <u>2012</u>
Dettes envers la clientèle	9	3 068 741	2 660 948
Emprunts et ressources spéciales	10	290 477 492	280 079 633
Fournisseurs et comptes rattachés		6 195 548	15 878 524
Autres passifs		5 163 286	4 447 345
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>304 905 067</b>	<b>303 066 450</b>
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>	11	16 394	13 675
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		25 000 000	25 000 000
Réserves consolidées		23 040 485	17 715 770
Actions propres		(2 366 762)	(979 927)
Résultat consolidés		8 624 895	8 968 293
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	12	<b>54 298 618</b>	<b>50 704 136</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>359 220 079</b>	<b>353 784 262</b>

## ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

AU 31 Décembre 2013

*(Exprimé en dinars)*

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>51 016 777</b>	<b>57 729 681</b>
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	13 385 360	24 117 280
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	37 631 417	32 712 401
Engagements sur titres	-	900 000
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>454 770 448</b>	<b>450 199 665</b>
Cautions Reçues	153 756 278	152 179 272
Garanties Reçues	-	765 932
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	47 314 793	46 596 964
Valeurs des biens, objet de leasing	253 699 377	250 657 497
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>	<b>11 000 000</b>	<b>9 000 000</b>
Emprunts obtenus non encore encaissés	11 000 000	9 000 000

## ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Intérêts et produits assimilés de leasing	13	33 388 179	32 023 669
Intérêts et charges assimilées	14	(16 436 197)	(14 184 761)
Produits des placements		720 373	348 284
Autres produits d'exploitation		655 699	724 413
<b>Produit net</b>		<u>18 328 054</u>	<u>18 911 605</u>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Charges de personnel		3 922 666	3 856 636
Dotations aux amortissements		483 406	494 851
Autres charges d'exploitation		1 794 428	1 761 535
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<u>6 200 501</u>	<u>6 113 022</u>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>			
		<u>12 127 553</u>	<u>12 798 583</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	15	1 713 277	1 609 391
Dotations aux autres provisions		(1 286)	147 774
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			
		<u>10 415 562</u>	<u>11 041 417</u>
Autres gains ordinaires		476 115	230 059
Autres pertes ordinaires		(102 650)	(1 860)
<b>RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES</b>			
		<u>10 789 027</u>	<u>11 269 616</u>
Impôts exigibles		(2 163 277)	(2 305 816)
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>			
		<u>8 625 750</u>	<u>8 963 799</u>
Parts revenant aux intérêts minoritaires	11	(855)	4 494
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>			
		<u>8 624 895</u>	<u>8 968 293</u>

## ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
Encaissements reçus des clients	229 555 773	216 037 016
Investissements dans les contrats de Leasing	(204 786 612)	(183 450 522)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(5 837 219)	(5 166 472)
Intérêts payés	(15 880 460)	(13 995 280)
Impôts et taxes payés	(9 504 383)	(7 850 950)
Autres flux liés à l'exploitation	2 194 037	(2 596 070)
	<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	(4 258 864)	2 977 721
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(328 582)	(231 248)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	83 268	32 672
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(3 021 780)	(2 767 510)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	1 556 373	1 382 659
	<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	(1 710 722)	(1 583 427)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Décaissements suite au rachat d'actions propres	(1 386 835)	(562 980)
Dividendes et autres distributions	(3 758 268)	(3 782 732)
Encaissements provenant des emprunts	167 182 500	199 037 175
Remboursements d'emprunts	(157 355 988)	(192 248 783)
	<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	4 681 409	2 442 680
<b>Flux de trésorerie liés aux placements monétaires</b>		
	<hr/>	<hr/>
	1 000 000	(1 000 000)
<b>Variation de trésorerie</b>		
	<hr/>	<hr/>
	(288 177)	2 836 974
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		
	<hr/>	<hr/>
	9 186 300	6 349 326
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		
	<hr/>	<hr/>
	8 898 123	9 186 300

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### Note 1 : Présentation du groupe

#### 1.1. Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « CIL » est composé de trois sociétés spécialisées chacune dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, l'intermédiation en bourse et la capital investissement.

◆ La Compagnie Internationale de Leasing « **C.I.L** » a été créée en octobre 1992 avec comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la Compagnie Internationale de Leasing s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de D : 25.000.000 divisé en 5.000.000 actions de D : 5 chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis l'année 1995.

◆ La Compagnie Générale d'Investissement « **CGI** » est une société anonyme constituée en octobre 1994. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- La négociation de valeurs mobilières sur le marché pour le compte de clients ;
- La gestion de portefeuilles titres pour le compte de clients ;
- Le placement de titres et la garantie de bonne fin des émissions ;
- La gestion de fonds et organismes de placement collectif en valeurs mobilières ;
- L'ingénierie financière et le conseil.

Le capital social de la Compagnie Générale d'Investissement « **CGI** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.250.000, divisé en 250.000 actions de D : 5 chacune, totalement libérées.

◆ La société d'investissement à capital risque « **CIL SICAR** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

Le capital social de la société d'investissement à capital risque « **CIL SICAR** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 10.000.000, divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune, totalement libérées.

#### 1.2. Participations et organigramme du groupe

Les participations de la Compagnie Internationale de Leasing dans les entreprises associées et filiales, se détaillent comme suit :

✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient 246.328 titres sur les 250.000 actions formant le capital de la Compagnie Générale d'Investissement « **CGI** », soit un pourcentage de participation de 98,53%.

✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient 999.940 titres sur les 1.000.000 actions formant le capital de la société d'investissement à capital risque « **CIL SICAR** », soit un pourcentage de participation de 99,99%.

### Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation

#### 2.1. Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la Compagnie Internationale de Leasing, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

La méthode de consolidation retenue pour les deux filiales est celle de l'intégration globale, eu égard au degré de contrôle (plus de la moitié des droits de vote) exercé par la société mère.

#### 2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

### **2.3. Modalités de consolidation**

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées, sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

### **2.4. Optique de consolidation**

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère (La Compagnie Internationale de Leasing), la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société et les sociétés sous contrôle exclusif sont éliminées dans leur intégralité.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

#### **Note 3 : Déclaration de conformité**

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment:

- La norme comptable générale (NCT 1).
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés.
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 du 19 mars 1999 et n° 2001-12 du 4 mai 2001.

#### **Note 4 : Principes et Méthodes Comptables Appliqués**

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers consolidés se résument comme suit :

##### **4.1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing**

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a. la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b. la valeur actualisée de ces mêmes paiements minimaux, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location et de la valeur résiduelle, égale au montant de l'investissement initial engagé par le bailleur.

Le bailleur vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net du bailleur. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

#### **4.2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing**

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

#### **Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :**

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

A partir de 2008, et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le conseil d'administration de la CIL a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Pour les contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

### **Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :**

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

#### **4.3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing**

Antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

#### **4.4 Portefeuille titres**

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

### Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

### Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

→ au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

→ à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

### Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

#### **4.5 Emprunts et charges y afférentes**

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

#### **4.6 Taxe sur la valeur ajoutée**

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

## NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
<b>Créances sur contrats mis en force</b>	<b>348 663 095</b>	<b>341 990 314</b>
Encours financiers	325 654 720	319 575 520
Impayés	24 372 052	23 750 098
Intérêts échus différés	(1 363 677)	(1 335 304)
<b>Créances sur contrats en instance de mise en force</b>	<b>457 999</b>	<b>942 205</b>
<b>Total brut des créances leasing</b>	<b>349 121 094</b>	<b>342 932 520</b>
<b>A déduire couverture</b>		
Provisions pour dépréciation des encours	(5 908 350)	(5 716 280)
Provisions pour dépréciation des impayés	(11 262 534)	(10 719 024)
Provisions collectives	(2 200 000)	(2 200 000)
Produits réservés	(2 205 071)	(2 121 639)
<b>Total net des créances leasing</b>	<b>327 545 139</b>	<b>322 175 576</b>

### 5.1 Encours financiers

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

<b>Solde au 31 décembre 2012</b>	<b>320 517 725</b>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	172 301 564
- Relocations	2 969 654
- Transferts	4 834 526
<u>Retraits de la période</u>	
- Cessions à la valeur résiduelle	(37 341)
- Cessions anticipées	(9 336 448)
- Radiation des créances	(449 110)
- Relocations	(2 459 975)
- Transferts	(4 427 443)
- Remboursement du capital	(157 800 433)
<b><u>Solde au 31 décembre 2013</u></b>	<b><u>326 112 719</u></b>

### 5.1.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
<b>- Paiements minimaux sur contrats actifs</b>		
- A recevoir dans moins d'un an	150 935 998	146 785 442
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	210 971 531	213 127 807
- A recevoir dans plus de 5 ans	5 415 012	2 494 481
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	<u>367 322 541</u>	<u>362 407 730</u>
<b>- Produits financiers non acquis</b>		
- Revenus non acquis à moins d'un an	24 177 315	23 381 635
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	21 889 691	23 003 470
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	1 247 787	211 859
Total des produits financiers non acquis	<u>47 314 793</u>	<u>46 596 964</u>
- Valeurs résiduelles	494 238	250 704
- Contrats suspendus contentieux	5 152 734	3 514 051
- Contrats en instance de mise en force	457 999	942 205
<b><u>Encours des contrats</u></b>	<b><u>326 112 719</u></b>	<b><u>320 517 725</u></b>

### 5.1.2 Analyse par secteur d'activité

	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
Bâtiment et travaux publics	42 162 788	44 165 301
Industrie	48 709 330	35 627 159
Tourisme	49 269 849	45 585 732
Commerces et services	136 292 068	140 677 378
Agriculture	49 678 684	54 462 155
<b><u>Total</u></b>	<b><u>326 112 719</u></b>	<b><u>320 517 725</u></b>

### 5.1.3 Analyse par type de matériel

	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
Equipements	44 090 633	43 878 834
Matériel roulant	238 697 142	235 736 244
Matériel spécifique	45 270	37 511
<b><u>Sous Total</u></b>	<b><u>282 833 045</u></b>	<b><u>279 652 589</u></b>
Immobilier	43 279 674	40 865 136

## 5.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
<b><u>Clients ordinaires (1)</u></b>	<b>15 462 962</b>	<b>16 403 063</b>
Inférieur à 1 mois	6 101 325	6 428 362
Entre 1 et 3 mois	5 076 409	5 296 728
Entre 3 et 6 mois	920 613	1 752 087
Entre 6 mois et 1 année	1 067 491	1 208 519
Supérieur à 1 année	2 297 124	1 717 367
<b><u>Clients litigieux (2)</u></b>	<b>8 909 090</b>	<b>7 347 035</b>

**5.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE**

<b>ANALYSE PAR CLASSE</b>						
<b>A</b>	<b>B 1</b> Actifs nécessitant un suivi particulier	<b>B 2</b>	<b>B 3</b> Actifs préoccupants	<b>B 4</b> Actifs compromis	<b>TOTAL</b>	
Encours financiers	257 742 981	55 355 210	4 194 203	1 347 928	7 014 398	325 654 720
Impayés	2 020 313	7 702 780	1 248 691	1 027 940	12 372 330	24 372 052
Contrats en instance de mise en force	457 999	-	-	-	-	457 999
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>260 221 293</b>	<b>63 057 990</b>	<b>5 442 893</b>	<b>2 375 868</b>	<b>19 386 728</b>	<b>350 484 772</b>
Avances reçues (*)	(2 644 408)	(12 996)	-	-	(219 012)	(2 876 416)
Dépôts de garantie (*)	(185 000)	-	-	-	(2 250)	(187 250)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>257 391 884</b>	<b>63 044 994</b>	<b>5 442 893</b>	<b>2 375 868</b>	<b>19 165 465</b>	<b>347 421 105</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>12 477 979</b>	<b>907 381</b>	-	-	-	<b>13 385 360</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>269 869 864</b>	<b>63 952 375</b>	<b>5 442 893</b>	<b>2 375 868</b>	<b>19 165 465</b>	<b>360 806 466</b>
Produits réservés	-	-	(178 463)	(195 446)	(1 831 162)	(2 205 071)
Provisions sur encours financiers	-	-	(185 261)	(216 147)	(5 506 943)	(5 908 350)
Provisions sur impayés	-	-	(496 377)	(589 088)	(10 177 070)	(11 262 534)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(860 100)</b>	<b>(1 000 681)</b>	<b>(17 515 174)</b>	<b>(19 375 955)</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>269 869 864</b>	<b>63 952 375</b>	<b>4 582 793</b>	<b>1 375 187</b>	<b>1 650 291</b>	<b>341 430 510</b>

<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)</b>	<b>1,51%</b>	<b>0,66%</b>	<b>5,31%</b>
	<b>7,48%</b>		

<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2012</b>	<b>7,32%</b>
--	--------------

<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés</b>	<b>15,80%</b>	<b>42,12%</b>	<b>91,39%</b>
	<b>71,80%</b>		

<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2012</b>	<b>69,36%</b>
--	---------------

(\*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

## NOTE 6 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Certificats de dépôt	500 000	1 500 000
Actions SICAV	1 490 365	2 832 429
Titres cotés	323 689	268 396
<u>Montant brut</u>	<u>2 314 054</u>	<u>4 600 825</u>
<b>A déduire :</b>		
Provisions pour dépréciation	( 58 635 )	( 44 866 )
<u>Montant net</u>	<u>2 255 419</u>	<u>4 555 959</u>

## NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Titres immobilisés	11 930 116	11 199 916
Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
<u>Montant brut</u>	<u>11 932 116</u>	<u>11 201 916</u>
<b>A déduire :</b>		
- Versement restant à effectuer sur titres	-	( 900 000 )
<u>Montant net</u>	<u>11 932 116</u>	<u>10 301 916</u>
<b>A déduire :</b>		
- Provisions pour dépréciation des titres	( 27 039 )	-
<u>Montant net</u>	<u>11 905 077</u>	<u>10 301 916</u>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2012	11 199 916	10 299 916	900 000
<u>Additions de l'exercice</u>			
- Société LA GRIFFE	500 000	500 000	-
- Société GRAFI PRINT	50 000	50 000	-
- Société MEDI CARS	-	900 000	( 900 000 )
- Société BVMT	207 900	207 900	-
- Société STICODEVAM	13 880	13 880	-
- Société SNA NOUR	1 150 000	1 150 000	-
- Société SYPHAX AIRLINES	200 000	200 000	-
<u>Cessions de l'exercice</u>			
- Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	181 240	181 240	-
- Société COMETE	300 000	300 000	-
- Société TERRE ET PIERRE	25 000	25 000	-
- Société Immobilière de Carthage	600 000	600 000	-
- Société FORACHEM	38 840	38 840	-
- Société SODAS	39 000	39 000	-
- Société NAWEL INDUSTIRES	20 000	20 000	-
- Société STAUR	25 000	25 000	-
- Société Touristique OCEANA	137 500	137 500	-
- Société Générale Industrielle et d'Ingénierie	25 000	25 000	-

Le portefeuille titres s'analyse au 31 Décembre 2013 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
* BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS	431 868	223 968
* STICODEVAM	104 368	90 488
* IFBT	100	100
* CONSEIL PLUS GESTION	40 000	40 000
* Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	333 440	514 680
* Société Générale Industrielle et d'Ingénierie	-	25 000
* FORACHEM	38 840	77 680
* Société Immobilière de CARTHAGE	1 200 000	1 800 000
* Société SODAS	-	39 000
* Société STAUR	-	25 000
* Société touristique OCEANA	137 500	275 000
* Société TERRE ET PIERRE	25 000	50 000
* FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	100 000	100 000
* Société NAWEL INDUSTRIE	40 000	60 000
* Société DAR EL JELD	1 500 000	1 500 000
* Société SPI LE CAPITOLE	180 000	180 000
* Société COMETE IMMOBILIERE	-	300 000
* Société PROMOTEL	600 000	600 000
* Société PROMOTEL (CIL SICAR)	400 000	400 000
* Société MISA SARL (CIL SICAR)	20 000	20 000
* Société CHIC SHOES SARL (CIL SICAR)	20 000	20 000
* Société VOG TUNISIA	600 000	600 000
* Société MAHARI HAMMAMET	1 000 000	1 000 000
* Société Laser Industrie	125 000	125 000
* Société TECNO INVEST	125 000	125 000
* Société MEDI CARS	1 800 000	1 800 000
* Société TECNO INVEST EZZAHRA	30 000	30 000
* Société SWEET HOME	64 000	64 000
* Société Nouvelles Accumulateurs NOUR (CIL SICAR)	1 965 000	815 000
* Société FORACHEM (CIL SICAR)	300 000	300 000
* Société LA GRIFFE	500 000	-
* Société GRAFI PRINT	50 000	-
* Société SYPHAX AIRLINES (CIL SICAR)	200 000	-

**NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES**

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS PROPRES**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013**  
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,33%	287 339	-	-	287 339	246 378	16 038	-	262 416	24 923
Ecart d'acquisition	5%	528 190	-	-	528 190	263 228	26 409	-	289 637	238 553
Immeubles	5,0%	4 527 614	-	-	4 527 614	2 047 660	195 798	-	2 243 458	2 284 157
Matériel de transport	20,0%	832 204	241 615	177 117	896 702	564 314	155 200	177 117	542 397	354 305
Equipements de bureau	10,0%	401 394	12 024	1 117	412 301	281 539	23 378	1 117	303 800	108 501
Matériel informatique	33,33%	328 738	25 964	11 527	343 175	270 278	39 365	10 364	299 279	43 896
Installations générales	10,0%	376 627	48 979	-	425 606	234 308	27 218	-	261 526	164 080
<b>TOTAUX</b>		<b>7 282 106</b>	<b>328 582</b>	<b>189 761</b>	<b>7 420 927</b>	<b>3 907 704</b>	<b>483 406</b>	<b>188 598</b>	<b>4 202 512</b>	<b>3 218 415</b>

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.  
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

## NOTE 9 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Dépôts et cautionnements reçus de la clientèle	187 250	220 250
- Avances et acomptes reçus des clients	2 876 416	2 435 623
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075
<u>Total</u>	<u>3 068 741</u>	<u>2 660 948</u>

## NOTE 10 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

Les emprunts et ressources spéciales se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Banques locales	92 364 286	77 392 857
- Banques étrangères	23 242 276	21 421 692
- Emprunts obligataires	124 394 500	134 910 000
- Billets de trésorerie	6 200 000	14 650 000
- Certificats de leasing	38 000 000	26 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>284 201 061</u>	<u>274 374 549</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 443 449	880 219
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	147 828	134 422
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	4 331 740	4 326 441
- Intérêts courus sur certificats de leasing	536 910	463 509
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(96 489)	(51 676)
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	(53 275)	(47 831)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	(33 732)	-
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>6 276 431</u>	<u>5 705 084</u>
<u>Total</u>	<u>290 477 492</u>	<u>280 079 633</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

**TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013**  
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
BIAT (2008/1)	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (2008/2)	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BT 2008	7 000 000	Annuellement (2009-2013)	1 400 000	-	1 400 000	-	-	-
BTE 2008	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
AMEN BANK (2009/1)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
AMEN BANK (2009/2)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
AMEN BANK (2009/3)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
AMEN BANK (2009/4)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
ATTIJARI BANK 2009	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BT 2009	4 500 000	Annuellement (2010-2014)	1 800 000	-	900 000	900 000	-	900 000
BIAT (2010/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (2010/2)	10 000 000	Annuellement (2011-2017)	7 142 857	-	1 428 571	5 714 286	4 285 714	1 428 571
AMEN BANK (2010)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2011/2)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
ATTIJARI BANK (2011/1)	1 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 050 000	-	300 000	750 000	450 000	300 000
BT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2011/3)	5 000 000	Sur 2 tranches en 2012 et 2013	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
BIAT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT 2012	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000

**TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013**  
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
ATB 2012	2 000 000	Annuellement (2013-2017)	2 000 000	-	400 000	1 600 000	1 200 000	400 000
AMEN BANK 2012	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	7 000 000	-	1 400 000	5 600 000	4 200 000	1 400 000
BIAT (2012/1)	3 000 000	Sur 2 tranches en 2013 et 2014	3 000 000	-	1 500 000	1 500 000	0	1 500 000
BIAT (2012/2)	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	7 000 000	-	1 400 000	5 600 000	4 200 000	1 400 000
BTK 2012	4 000 000	Annuellement (2013-2017)	4 000 000	-	800 000	3 200 000	2 400 000	800 000
AMEN BANK (1/2013)	2 000 000	Annuellement (2014-2018)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 600 000	400 000
AMEN BANK (2/2013)	3 000 000	En totalité le 30/08/13	-	3 000 000	3 000 000	-	-	-
AMEN BANK (3/2013)	1 000 000	En totalité le 30/06/13	-	1 000 000	1 000 000	-	-	-
AMEN BANK (4/2013)	1 000 000	Annuellement (2014-2018)	-	1 000 000	-	1 000 000	800 000	200 000
AMEN BANK (5/2013)	3 000 000	En totalité le 02/10/13	-	3 000 000	3 000 000	-	-	-
BIAT (1/2013)	4 000 000	Annuellement (2014-2015)	-	4 000 000	-	4 000 000	2 000 000	2 000 000
BIAT (2/2013)	5 000 000	Annuellement (2014-2018)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
ATB (1/2013)	5 000 000	Annuellement (2013-2018)	-	5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
AMEN BANK (5/2013)	10 000 000	Annuellement (2014-2018)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BIAT (3/2013)	2 000 000	Annuellement (2014-2015)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (4/2013)	6 000 000	Annuellement (2014-2018)	-	6 000 000	-	6 000 000	4 800 000	1 200 000
AMEN BANK (6/2013)	3 000 000	En totalité le 31/11/13	-	3 000 000	3 000 000	-	-	-
AMEN BANK (7/2013)	3 000 000	En totalité le 02/02/2014	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000
AMEN BANK (8/2013)	3 000 000	Annuellement (2014-2016)	-	3 000 000	-	3 000 000	2 000 000	1 000 000
AMEN BANK (9/2013)	3 000 000	En totalité le 02/03/2014	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000

**TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013**  
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<b><u>BANQUES ETRANGERES</u></b>								
B.E.I	50 000 000	Semestriellement (2004-2013)	1 763 392	-	1 763 392	-	-	-
B.E.I 2012	10 357 175	Semestriellement (2012-2019)	9 658 300	-	1 416 025	8 242 275	6 801 520	1 440 756
BIRD	10 000 000	Semestriellement (2015-2022)	10 000 000	-	-	10 000 000	10 000 000	-
BAD	5 000 000	Trimestriellement (2016-2022)	-	5 000 000	-	5 000 000	5 000 000	-
<u>Sous-total</u>			21 421 692	5 000 000	3 179 416	23 242 276	21 801 520	1 440 756
<b>Total des crédits bancaires</b>			98 814 549	59 000 000	42 207 988	115 606 561	78 237 234	37 369 327
<b><u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u></b>								
CIL 2007/1	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
CIL 2007/2	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
CIL 2008/1	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
CIL 2008 subordonné	10 000 000	Annuellement (2015-2019)	10 000 000	-	-	10 000 000	10 000 000	-
CIL 2009/1	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
CIL 2009/2	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
CIL 2009/3	20 000 000	Annuellement (2011-2015)	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
CIL 2010/1	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
CIL 2010/2	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
CIL 2011/1	30 000 000	Annuellement (2012-2016)	23 280 000	-	5 820 000	17 460 000	11 460 000	6 000 000
CIL 2012/1	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	19 390 000	-	3 878 000	15 512 000	11 512 000	4 000 000
CIL 2012/2	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	9 240 000	10 760 000	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
CIL 2013/1	13 000 000	Annuellement (2016-2020)	-	13 000 000	-	13 000 000	13 000 000	-
CIL 2013/1	8 500 000	Annuellement (2014-2018)	-	8 422 500	-	8 422 500	6 722 500	1 700 000

**TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES**  
**ARRETEAU 31 DECEMBRE 2013**  
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<b>BILLETS DE TRESORERIE &amp; CERTIFICATS DE LEASING</b>								
<u>BILLETS DE TRESORERIE</u>								
Billets de trésorerie à court terme			14 650 000	58 000 000	66 450 000	6 200 000	-	6 200 000
<u>Sous-total</u>			14 650 000	58 000 000	66 450 000	6 200 000	-	6 200 000
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>								
Certificat EL BARAKA 1/2011	3 000 000	En bloc le 16/05/2014	3 000 000	-	-	3 000 000	-	3 000 000
Certificat EL BARAKA 2/2011	3 000 000	En bloc le 27/05/2014	3 000 000	-	-	3 000 000	-	3 000 000
Certificat EL BARAKA 3/2011	5 000 000	En bloc le 12/09/2014	5 000 000	-	-	5 000 000	-	5 000 000
Certificat EL BARAKA 4/2011	5 000 000	En bloc le 23/09/2014	5 000 000	-	-	5 000 000	-	5 000 000
Certificat EL BARAKA 5/2011	3 000 000	En bloc le 21/12/2014	3 000 000	-	-	3 000 000	-	3 000 000
Certificat EL BARAKA 1/2012	1 000 000	En bloc le 10/02/2015	1 000 000	-	-	1 000 000	1 000 000	-
Certificat ZITOUNA BANK 1/2013	3 000 000	En bloc le 11/02/2013	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
Certificat ZITOUNA BANK 2/2013	3 000 000	En bloc le 25/02/2013	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
Certificat ZITOUNA BANK 3/2013	1 000 000	En bloc le 27/01/2014	-	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 4/2013	2 000 000	En bloc le 10/02/2014	-	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 5/2013	3 000 000	En bloc le 31/05/2014	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 6/2013	3 000 000	En bloc le 11/02/2014	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 7/2013	2 000 000	En bloc le 24/02/2014	-	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 8/2013	1 000 000	En bloc le 24/02/2014	-	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 9/2013	1 000 000	En bloc le 24/02/2014	-	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 10/2013	2 000 000	En bloc le 17/03/2014	-	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 11/2013	1 000 000	En bloc le 24/03/2014	-	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 12/2013	2 000 000	En bloc le 30/03/2014	-	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000
<u>Sous-total</u>			26 000 000	18 000 000	6 000 000	38 000 000	1 000 000	37 000 000
<u>Total des BILLETS DE TRESORERIE &amp; CERTIFICATS DE LEASING</u>			40 650 000	76 000 000	72 450 000	44 200 000	1 000 000	43 200 000

## NOTE 11 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la Compagnie Générale d'investissement		
- Dans le capital	18 360	18 360
- Dans les résultats reportés	( 3 427 )	( 801 )
- Dans le résultat de l'exercice	(A) 850	( 4 506 )
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la société CIL SICAR		
- Dans le capital	600	600
- Dans les résultats reportés	6	10
- Dans le résultat de l'exercice	(A) 5	12
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>16 394</u>	<u>13 675</u>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) <u>855</u>	<u>(4 494)</u>

## NOTE 12 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>2013</u>	<u>2012</u>
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 447 865
- Réserve extraordinaire		1 750 000	1 750 000
- Réserves pour réinvestissements		16 994 000	12 070 000
- Réserves pour fonds social	(C)	1 437 586	1 318 727
- Dividendes reçus des filiales		164 990	-
- Actions propres	(D)	(2 366 762)	(979 927)
- Résultats reportés		193 909	129 178
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>45 673 723</u>	<u>41 735 843</u>
- Résultat net des sociétés intégrés		8 625 750	8 963 799
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(855)	4 494
<u>- Résultat consolidé de l'exercice</u>		<u>8 624 895</u>	<u>8 968 293</u>
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(E)	<u>54 298 618</u>	<u>50 704 136</u>
Nombre d'actions (2)		5 000 000	5 000 000
Résultat par action (1) / (2)		1,725	1,794

(A) Le capital social s'élève, au 31 décembre 2013, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée entotalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son bénéfice distribuable à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 24 mai 2011, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2013. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2012	53 971	979 927
Achats de l'exercice	98 635	1 386 835
Solde au 31 décembre 2013	152 606	2 366 762

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 31 décembre 2013, 3,05% du capital social.

(E) Voir tableau de mouvements ci-joint :

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES**  
**AU 31 DECEMBRE 2013**  
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Fonds pour risques généraux	Dividendes reçus des filiales	Résultats reportés	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2011	25 000 000	2 000 000	1 250 000	7 740 000	1 190 008	500 000	-	710 116	(410 226)	8 110 723	46 090 621
Affectations approuvées par l'A.G.O du 17 mai 2012		447 865		4 330 000	200 000			3 132 858		(8 110 723)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011								(3 750 000)			(3 750 000)
Transferts décidés par l'AGO du 17 Mai 2012			500 000			(500 000)					-
Rachat d'actions propres									(562 980)		(562 980)
Encaissement dividendes sur actions propres							29 483				29 483
Divers					(71 281)		6 720		(6 720)		(71 281)
Résultat consolidé de l'exercice 2012										8 968 293	8 968 293
Solde au 31 Décembre 2012	25 000 000	2 447 865	1 750 000	12 070 000	1 318 727	-	-	129 178	(979 927)	8 968 293	50 704 136
Affectations approuvées par l'A.G.O du 21 mai 2013		52 135		4 924 000	200 000			3 792 158		(8 968 293)	-
Ajustements résultats des filiales								126 080			126 080
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012								(3 750 000)			(3 750 000)
Rachat d'actions propres									(1 386 835)		(1 386 835)
Dividendes reçus des filiales intégrés							164 990	(164 990)			-
Effet de variation du pourcentage d'intérêts								6			6
Encaissement dividendes sur actions propres							61 477				61 477
Prélèvements sur fonds social					(81 141)						(81 141)
Résultat consolidé de l'exercice 2013										8 624 895	8 624 895
Solde au 31 Décembre 2013	25 000 000	2 500 000	1 750 000	16 994 000	1 437 586	-	164 990	193 909	(2 366 762)	8 624 895	54 298 618

## NOTE 13 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

### NOTE 13 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
- Intérêts de leasing	30 627 671	29 664 171
- Intérêts de retard	2 137 434	1 993 125
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	282 235	346 402
- Autres	537 274	261 446
<b>Total</b>	<b><u>33 584 613</u></b>	<b><u>32 265 144</u></b>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	363 535	507 042
Intérêts de retard antérieurs	195 656	159 873
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(442 356)	(600 419)
Intérêts de retard	(313 269)	(307 971)
<b>Variation des produits réservés</b>	<b><u>(196 434)</u></b>	<b><u>(241 475)</u></b>
<b>Total des intérêts et des produits de leasing</b>	<b><u>33 388 179</u></b>	<b><u>32 023 669</u></b>
- Encours financiers		
. Au début de la période	317 003 675	309 311 686
. A la fin de la période	320 959 985	317 003 675
. Moyenne	(D) 318 981 830	313 157 680
- Intérêts de la période	(C) 30 627 671	29 664 171
- Taux moyen	(C) / (D) 9,60%	9,47%

## NOTE 14 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	7 209 563	7 608 158
- Intérêts des crédits des banques locales	5 431 138	3 658 962
- Intérêts des crédits des banques étrangères	803 386	300 759
- Intérêts des autres opérations de financement	3 029 191	2 689 634
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	52 866	50 349
<b>Total des charges financières des emprunts</b>	<b>(A) <u>16 526 145</u></b>	<b><u>14 307 862</u></b>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(117 635)	(144 373)
- Autres charges financières	27 687	21 272
<b>Total des autres charges financières</b>	<b><u>(89 948)</u></b>	<b><u>(123 101)</u></b>
<b>Total général</b>	<b><u>16 436 197</u></b>	<b><u>14 184 761</u></b>
- Encours des ressources		
. Au début de l'exercice	274 374 549	267 586 157
. A la fin de l'exercice	284 201 061	274 374 549
. Moyenne	(B) 279 287 805	270 980 353
- Taux moyen (A) / (B)	5,92%	5,28%

## NOTE 15 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	2013	2012
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	5 256 416	6 671 817
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(3 498 138)	(4 939 051)
- Créances radiées	1 135 700	252 621
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(1 022 695)	(232 833)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées		
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	(94 649)	(8 123)
- Intérêts de retard antérieurs	(18 356)	(4 540)
- Encaissement sur créances radiées	(45 000)	(130 500)
<u>Total</u>	<u>1 713 277</u>	<u>1 609 391</u>

## NOTE 16 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 18 mars 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurs à cette date.

**Messieurs les actionnaires  
De la Compagnie Internationale de Leasing  
Avenue Jean Jaurès - Tunis**

### **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

Messieurs,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 359.220.079 et un résultat consolidé bénéficiaire de D : 8.624.895, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2013, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### **1- Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers**

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### **2- Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **3- Opinion sur les états financiers consolidés**

A notre avis, les états financiers consolidés de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 Décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### **4- Vérifications spécifiques**

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés, des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2013.

Tunis, le 27 mars 2014

#### **Les Commissaires aux Comptes**

**DELTA CONSULT**  
**Walid BEN SALAH**

**F.A.C**  
**Mohamed Néji HERGLI**